MARSEILLE CHANOT
PALAIS DES CONGRÈS & DES EXPOSITIONS

Plénière du Palais des Evènements

A. Présentation Plénière 3200 places du Palais des Evénements

Les zones C et D du Palais des Evènements sont équipées pour être transformées en une plénière modulable de 3200 places.

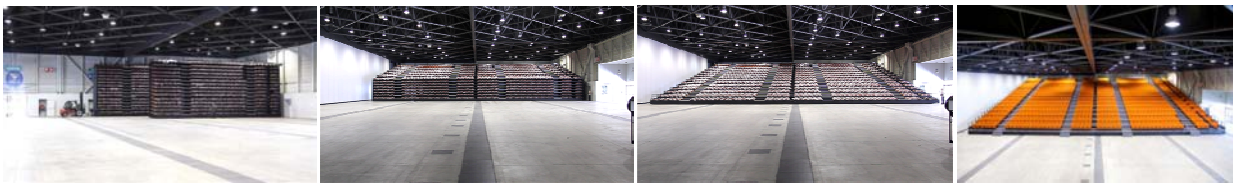

Déploiement des gradins

Cet aménagement est composé de trois volumes :

1) Un gradin télescopique équipé de 1608 fauteuils.

- ✓ Ce gradin est équipé de fauteuils d'un confort identique aux deux salles plénières du Palais des Congrès (auditorium et amphitéâtre Callelongue).
- ✓ Les rangées et les allées ont été optimisées pour favoriser la circulation du public, la visibilité et le confort.
- ✓ Ce gradin se positionne obligatoirement dans les zones C + D, coté NORD. Il n'est pas possible de le déplacer vers les autres zones du bâtiment.
- ✓ Le gradin est équipé de ses propres escaliers d'accès qui autorisent un remplissage par le haut, le bas, ou les deux simultanément.
- ✓ En position stockage, cet équipement se situe dans un local attenant au Palais des Evénements, il n'y a donc pas de perte de surface pour les expositions.

2) Un parterre modulable permettant l'installation de différentes configurations :

- ✓ Rangées de fauteuils d'un confort équivalent aux fauteuils du gradin et d'un aspect quasi identique : largeur, profondeur, épaisseur des mousses et tissus sont identiques.
- ✓ Eventuellement des tables pour les configurations salle de classe (congrès syndical), ou pour une zone dédiée à la presse.

3) Un volume scénique, également modulable, composé de :

- ✓ Scène configurable en ouverture, profondeur et hauteur, équipée d'escaliers et d'un monte personne PMR.
- ✓ Cyclo, ou rideau de fond de scène, sur poutres alu accrochées en charpente : c'est le déplacement de ce fond de scène qui permet d'ajuster le volume de la salle à la jauge souhaitée.

Plénière en configuration 3200 places : le dos des fauteuils du parterre est en bois alors que celui des fauteuils du gradin est couvert de tissu, d'où la différence de teinte sur cette vue.

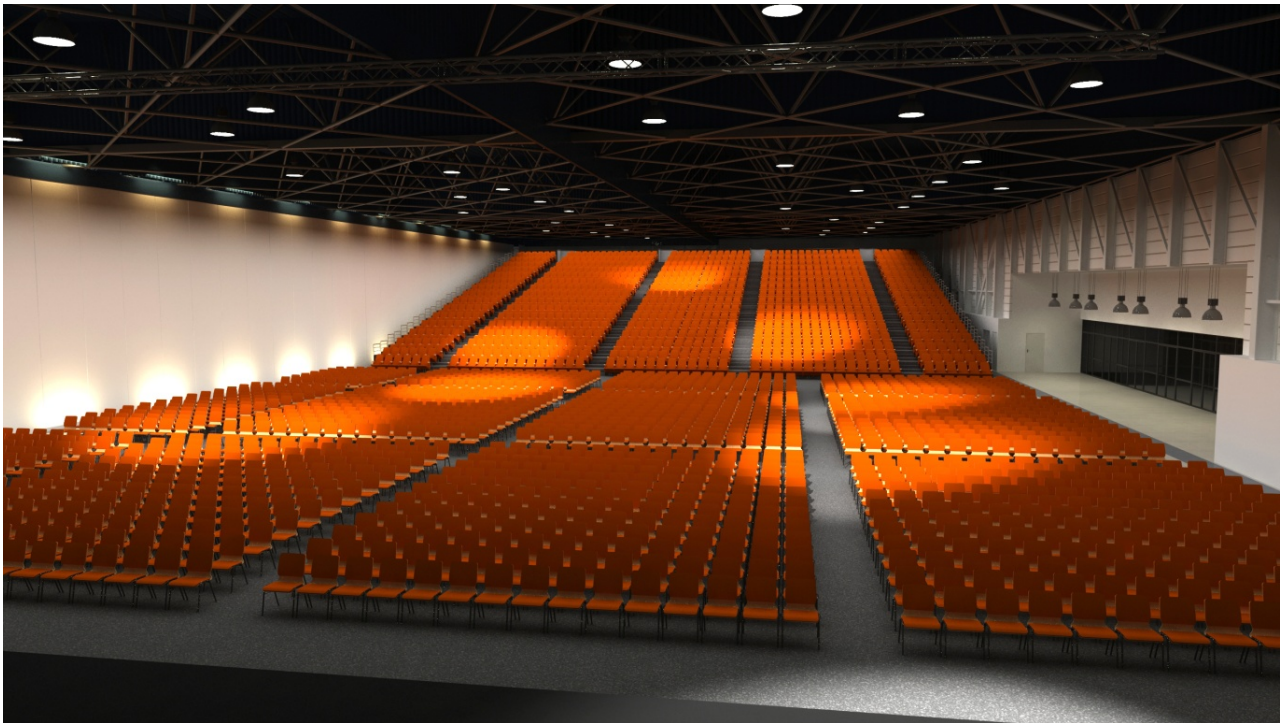

Plénière en configuration 3200 places vue de la scène.
Sur la gauche, le mur mobile de séparation entre les zones A+B et C+D.
Sur cette vue, la totalité du parterre est moquettée (nous consulter).

Congrès de l'ordre des Experts Comptables - Octobre 2011 (TF1 Institute).

Congrès de l'ordre des Experts Comptables - Octobre 2011 (TF1 Institute).
Les écrans et les enceintes de rappel, destinés à la couverture du gradin,
sont suspendus à la charpente du Palais des Evénements.

B. Configurations Plénière

Zones	Dénomination	Capacité totale	Capacité Fauteuils Gradins	Capacité Fauteuils Parterre	Surface maximum de l'espace scénique	Ouverture maximum de la scène	Profondeur maximum de l'espace scénique
C + D	**3200**	**3182**	1608	1574	370 m²	32 m	11 m
C + D	**2600**	**2606**	1608	998	700 m²	32 m	23 m
C + D	**2000**	**2030**	1608	422	1100 m²	32 m	34 m
C + D	**1600**	**1608**	1608	0	1500 m²	32 m	40 m

Minorations :

Prévoir de minorer ces chiffres dans les cas suivants :

- présence de Personnes à Mobilité Réduite en fauteuil roulant : 2 places en moins pour 1 fauteuil roulant (dans la mesure du possible, informer le Parc Chanot de la présence de PMR en amont de la manifestation)

- installations de caméras dans la salle, à raison de 3 à 6 places en moins par caméra

- installation de régie ou de cabine de traduction en salle, à raison de 10 places en moins pour une cabine de traduction standard.

Congrès des Experts comptables – Octobre 2011

Les jauges indiquées dans cette fiche technique n'incluent pas la surface nécessaire à l'installation d'une régie en salle. Il est conseillé de limiter cette régie au son et à l'éclairage uniquement, et de déporter les autres fonctions, telles que la vidéo ou la traduction.

C. Caractéristiques Plénière du 1 – Zones C+D

Surface utile totale	3 136m ^{2} (non compris salle Podestat, bureaux, local traiteur, blocs sanitaires, locaux techniques et local de stockage des gradins)
Longueur	36 m
Largeur	84 m

Hauteur maxi/mini	9,00 m sous nœuds bas : il est conseillé d'accrocher exclusivement sur les nœuds hauts de façon à faire disparaitre les moteurs de levage et leurs élingues dans la nappe tridimensionnelle de la charpente. 8,80 m sous écrans de cantonnement 8,30 m sous rail mur mobile : pour préserver la visibilité du public, il peut être nécessaire de fractionner en 2 parties les ponts situés à la face 4,50 m niveau portes entrée

Nature et résistance du sol (surcharge d'exploitation)	Moquette anthracite sur la totalité des gradins Moquette dans les allées uniquement comprise dans le tarif de location En option, moquette sur toute la surface du parterre (nous consulter) Le sol est composé d'une dalle en quartz gris clair rythmée par des caniveaux techniques en bois noir Surcharge d'exploitation : 1 000 kg/m^2 (possibilité de mettre en place des charges plus importantes moyennant un calage adapté, sauf sur caniveaux : nous consulter)

Façades	Bardage métallique ocre rouge (RAL 4847) et gris clair (RAL 7035)
Parois	Contre cloison en bois (de 0 à 3 m) puis bardage métallique, le tout traité en gris très clair (RAL 9002) sur 3 côtés. Mur mobile en mélaminé toute hauteur sur le 4ème côté.
Couverture	Charpente métallique tridimensionnelle (visible) + couverture par bac acier, le tout traité en gris foncé (RAL 7022)
Portes	Vitrées (portes entrée D, sas 1.9 et 1.16) ou pleines (autres portes)

Accès principal public	1 sas constitué de 4 portes à doubles vantaux (porte 1.12)
Accès matériel	1 porte P.L. (livraison A) : 4 m (l) x 4,50 m (h) + 2 quais de déchargement (quai A ou quai D) : 4 m (l) x 4,50 m (h) – hauteur 1 m.

Mobilier salle	Fauteuils : assises et dossiers en tissu velours blafo oscar coloris girolle 022 piétement métal noir, accoudoirs en hêtre vernis.
Mobilier scène	4 Banques orateurs + 8 fauteuils + 1 pupitre
Lignes téléphoniques	En tous points via le réseau de catégorie 6 équipé de RJ 45 - Prestation assurée par France Télécom
Accès Internet	Prestation assurée par le Parc Chanot : nous consulter
Electricité	Toutes puissances (monophasé ou triphasé) en tous points, à partir des caniveaux : nous consulter

Lumière naturelle	Via les portes de l'entrée D et les sas 1.9 et 1.16. L'occultation de ces portes vitrées est incluse dans le tarif de location
Eclairage artificiel	400 lux (lampes HQI-T/N de 400 W) Cet éclairage n'est pas graduable mais il peut être fractionné en 3 zones
Eclairage de sécurité	Possibilité de « faire le noir » pour les manifestations de type L

Bureaux n°4 + 5 (16 + 28 = 44 m^2) exploitables comme loges, bureaux, infirmerie, …	Chauffage ou climatisation – lumière naturelle avec possibilité d'occultation par stores – porte vers extérieur pour entrée indépendante – porte vers hall pour communication directe avec le bâtiment – porte de communication entre bureaux 4/5, 5/6 et 7/8 – mobilier : 2 tables grises 1,83 m x 0,79 m x h 0,74 m - 6 chaises bois (ce mobilier ne peut pas être utilisé en dehors des bureaux) – PC 10/16A – réseau catégorie 5 RJ 45 – 1 WC + 1 kitchenette (évier + plaques électriques)
Bureau n°6 (1 x 28 m^2)	Idem bureaux 4 + 5 sauf WC et kitchenette
Bureaux n°7 + 8 (20 + 21 = 41 m^2)	Idem bureau 6 sauf lumière du jour
Salle Podestat exploitable en salle de réunion, cabines de traduction, etc…	101 m² - Chauffage ou climatisation – lumière naturelle avec possibilité d'occultation par stores – porte vers extérieur pour entrée indépendante – porte vers hall pour communication directe avec le bâtiment. Mobilier : 6 praticables - 2 banques orateurs - 4 fauteuils – 1 pupitre 1 x HYPRA 16 A TRI+N+T et 4 PC 10/16A su circuits séparés pour l'éclairage. 2 circuits séparés de PC 10/16A pour l'audiovisuel.
Local Traiteur exploitable en catering	84 m² - 9 x prises de courant 10/16A soit 9 x 3,6 kW – 2 x prises HYPRA 16 A TRI + N + T soit 2 x 11 kW – 1 x prise HYPRA 32 A TRI+ N + T soit 22kW Plonge 2 bacs + eau (chaude et froide) Pas de chambre froide mais une porte de communication permettant une liaison directe avec des camions frigorifiques pouvant stationner dans l'Allée Rabatau.

Signalétique extérieure	Sur bardage des entrées principales : nous consulter
Signalétique intérieure	Pas de pré équipement – Accroche possible en tous points
Pavoisement	Par mise en place de mats mobiles : nous consulter

Sonorisation générale	MAJORCOM - dans toutes les zones du bâtiment. Cet équipement peut constituer une solution basique mais très économique pour sonoriser la plénière : nous consulter

Sanitaires (blocs C et D)	Hommes : 5 WC + 7 lavabos + 8 urinoirs Femmes : 9 WC + 6 lavabos PMR : 4 WC + lavabos (2 hommes et 2 femmes)

Certaines portes des zones C et D du Palais des événements sont vitrées ; il est indispensable de les occulter pour bénéficier du noir salle (prestation incluse dans le tarif de base).

D. Personnel compris dans le tarif de location

1. Régisseur audiovisuel :

Un régisseur audiovisuel est compris dans le tarif de location de la plénière, il est en charge de :

- l'exploitation de la sonorisation de base comprise dans le tarif de location
- l'exploitation du plan de feu standard compris dans le tarif de location
- la manipulation des moteurs de levage des poutres face et lointain
- conseiller l'organisateur pour l'utilisation des alimentations électriques spécifiques (audiovisuel), du pré câblage, etc. …

Toute modification sur l'implantation du matériel audiovisuel compris dans le tarif de location implique au minimum le renfort d'un autre technicien : nous consulter.

2. Régisseur PARC CHANOT :

Un régisseur du PARC CHANOT est joignable du début à la fin des opérations (montage, exploitation, démontage), il est en charge de la gestion des aspects suivants :

- accueil du client (état des lieux, remise du talkie, etc. …)
- mobilier (scène, chaises, banques orateurs, pupitre)
- alimentations électriques
- climatisation chauffage
- nettoyage
- clefs (bureaux …)

3. Agents de sécurité incendie SSIAP PARC CHANOT :

Des agents de sécurité incendie (2 x SSIAP 1) et un chef d'équipe (1 x SSIAP 2) sont présents pendant toute la durée de la présence du public au Poste de Sécurité Incendie (PSI) : ils sont en relation talkie avec le reste du personnel et l'organisateur. Ce service est inclus dans le tarif de location.

Cette disposition ne constitue pas pour autant un service médical de secours aux personnes (contrairement à une équipe spécialisée dans l'assistance médicale).

Les organisateurs qui le souhaitent peuvent, à leur initiative et à leurs frais, prévoir un service médical de ce type. Dans ce cas, il est nécessaire de dédier un espace (par exemple, un des bureaux) à ce service.

Pour mémoire, une équipe d'agents de sécurité incendie n'effectue pas de missions de sûreté, de contrôle d'accès ou de gardiennage.

4. Communication organisateur / personnel :

Un talkie est remis à l'organisateur dès son arrivée sur le site : l'ensemble du personnel du Palais des Evénements est joignable en permanence via ce moyen (pour disposer de talkies supplémentaires : nous consulter).

E. Audiovisuel

Compte tenu de la taille de la plénière en configuration 3200 places,
il est nécessaire de prévoir des écrans de rappel en plus des écrans situés de part et d'autre de la scène (nous consulter).

1. Fonctionnement de la prestation comprise dans le tarif de location :

Un parc de matériel et un régisseur audiovisuel sont compris dans le tarif de location de la plénière ; le PARC CHANOT attire l'attention des organisateurs sur les points suivants :

- Cette prestation est une BASE qui doit être complétée en personnel, en matériel (ou les 2) selon l'importance et la scénographie de la manifestation (convention, congrès, spectacle …).
- Cette prestation ne concerne QUE la sonorisation et l'éclairage (base uniquement), et ne comprend en aucun cas la VIDEO, les décors, l'interprétation simultanée (liste non exhaustive).
- S'il souhaite connaître avec précision le coût des compléments nécessaires, l'organisateur doit communiquer le plus tôt possible, (et au plus tard à J – 30 jours de la manifestation) la liste de ses besoins au Parc Chanot qui se chargera de les chiffrer.

2. Sonorisation :

Un matériel de base est forfaitairement compris dans le tarif de location de la plénière.

Micros :			
2	micros HF mains	Sennheiser ou équivalent	
2	micros pupitre col de cygne	Audio technica ou équivalent	
6	micros fil main	Shure	
8	pieds de micro perche ou de table, au choix		
Console :			
1	Console 20 voies mono + 4 stéréo / 8 / 2		
Sources :			
1	Lecteur de CD		
Périphériques :			
2	Filtrage et process adapté à la diffusion		
Enceintes :			
4	Ensembles d'enceintes de type ligne source (2 niveau front de scène / 2 rappels en salle)	L ACOUSTICS ou ADAMSON ou équivalent	DV Dosc ou Spectrix ou équivalent

Ce matériel doit être complété dans un certain nombre de cas (spectacle, besoins en retours de scène, etc …) : nous consulter.

3. Eclairage scénique :

Plan de feu standard :

Comme pour la sonorisation, une base de matériel est proposée : un plan de feu standard (face) permet d'éclairer la scène pour des exploitations de type congrès.

Projecteurs :			
6	Découpes	Juliat ou équivalent	
16	PC 1 kW Fresnel + volets coupe flux	Juliat ou équivalent	
Gradateurs :			
1	Gradateur numérique	ADB ou équivalent	
Pupitre :			
1	Pupitre manuel 24 circuits	ADB ou équivalent	

Si le plan de feu standard n'est pas compatible avec les besoins de l'organisateur, une nouvelle implantation peut être réalisée, sur la base du matériel ci-dessus OU avec un complément de matériel (lyres asservies, etc ..) : nous consulter.

4. Eclairage architectural de la salle :

L'éclairage « salle » inclus dans le tarif de base est composé des 6 zones d'éclairage « normal » du bâtiment. Ces zones sont indépendantes mais non graduables.

Pour bénéficier d'un éclairage graduable de tout ou partie de la salle : nous consulter.

5. Projection vidéo, diapositives, rétroprojecteurs :

Ces prestations ne sont pas incluses dans le forfait de location : nous consulter.

6. Interprétation simultanée :

Pas d'équipements fixes, mais de nombreuses possibilités : nous consulter.

7. Nacelle

Une nacelle est comprise dans le tarif de location de la plénière.

Elle peut être utilisée par le personnel de l'organisateur, à condition que celui-ci prenne AU PREALABLE connaissance de son mode d'emploi, respecte l'ensemble des consignes de sécurité, et soit titulaire d'une autorisation de conduite (PEMP)

- hauteur : de travail = 11 m maxi / de plancher = 9 m maxi
- charge maxi : 1 personne (159 kG)
- temps : montée = 24 secondes environ / descente = 20 secondes environ
- déplacement électrique (nacelle en position basse uniquement)

Les organisateurs qui ne souhaitent pas utiliser cette nacelle peuvent, s'ils le désirent, louer une tour d'échafaudage au prestataire de leur choix.

F. Electricité :

1. Electricité facturation :

Le forfait de location de la plénière comprend la fourniture de l'électricité nécessaire au fonctionnement du matériel de base.

Les besoins complémentaires sont facturés aux organisateurs en sus du tarif de location : nous consulter.

2. Electricité :

Electricité – général :

La plénière est alimentée depuis le réseau 20 000 V via un transformateur dédié, indépendant des transformateurs utilisés pour la climatisation, etc …

Mis à part les installations intéressant la sécurité (éclairage de sécurité, détection incendie, sonorisation générale), les alimentations ne sont pas secourues.

Les organisateurs qui souhaitent bénéficier d'une alimentation électrique protégée peuvent mettre en place des onduleurs pour l'alimentation des installations sensibles (informatique, régies audiovisuelles) : nous consulter.

Electricité – scénique :

Les alimentations électriques ci-dessous sont destinées aux équipements scéniques : éclairage, machinerie, effets spéciaux, son, vidéo, traduction simultanée.

Toutes ces alimentations sont protégées par des disjoncteurs différentiels de 30 mA.

Toutes les prises sont des P17 compatibles avec des Hypra de même puissance.

Localisation	Type de PC	Puissance A	Triphasé / mono
Espace scénique	2 x P17	32 A	TRI + N + T
	3 x PC 10/16 A	16 A	MONO + N + T
Gradateurs	4 x P17	63 A	TRI + N + T
Régie	3 x P17	16 A	MONO + N + T
	1 x P17	32 A	MONO + N + T

G. Scénographie :

1. Caractéristiques scène :

La scène est totalement intégrée au volume de la salle : il n'existe donc pas de coulisses ou d'arrière scène.

L'ouverture de la scène, composée de praticables, peut-être modulée à volonté de 20 m à 32 m, la profondeur de 7 m à 40 m (nous consulter).

La scène est livrée avec une moquette (gris foncé) mais il est également possible d'utiliser le revêtement des praticables brut (bois + peinture noire antidérapante).

En configuration standard, la scène mesure 20 m ouverture x 7 m de profondeur x 1 m de hauteur.
Surface = 140 m^2. Sans précisions de l'organisateur, c'est cette configuration qui est livrée en standard.

En raison de la largeur de la salle, l'ouverture maxi de la scène est de 32 m.

L'augmentation de la profondeur de la scène peut se faire au détriment du nombre de chaises installées au parterre : environ 1 rang de chaises en moins pour 1 m de plus sur la profondeur de scène.

2. Machinerie scénique :

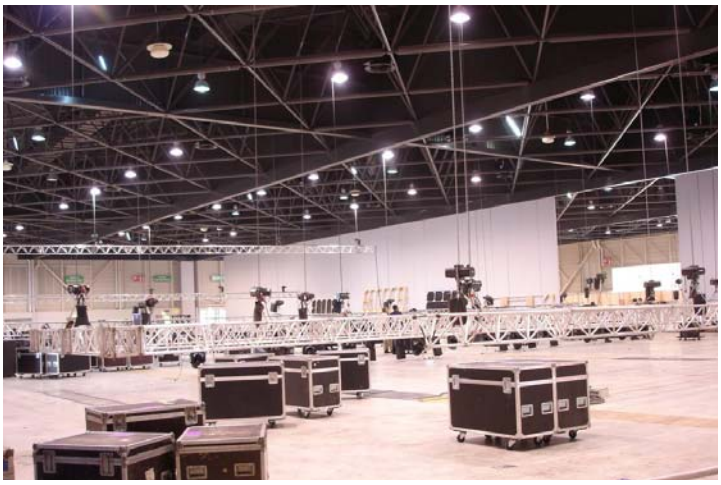

Les nombreuses possibilités d'accroche scénographique du Palais des événements permettent l'implantation des enceintes, des vidéoprojecteurs, des écrans, etc. Dans le cas où des équipements doivent être suspendus au dessus du gradin, il est nécessaire d'installer moteurs et poutres aluminium en amont du montage du gradin.

Poutres alu :

La salle est équipée de 2 poutres alu tridimensionnelles (section 500) :

- ✓ 1 au lointain
- ✓ 1 à la face

Ces poutres sont levées par un nombre adapté de moteurs (palans à chaînes) de type Verlinde ou équivalent.
Elles sont obligatoirement mises en sécurité (par des élingues de sécurité) avant l'entrée du public en salle (prestation incluse dans le tarif de location).

Position des poutres	Longueur	Charge ponctuelle	Charge UNIFORMEMENT repartie	Equipements fixes
Fond de scène	24 m	1000 kg (au droit des chaînes)	Nous consulter	Cyclo
Face	2 x 10 m	1000 kg (au droit des chaînes)	Nous consulter	Son, découpes, PC

Matériel « en fixe » sous les poutres :

Des équipements sont installés en permanence sous les poutres, pour mémoire : écran ou cyclo, enceintes ... : **la dépose de ces équipements n'est pas comprise dans le tarif de location (nous consulter).**

Si des organisateurs utilisent les poutres sur lesquelles se trouvent des équipements fixes (enceintes, projecteurs), ils doivent prendre toutes les précautions utiles pour éviter leur dégradation.

Accroche en salle

Si du matériel doit être accroché ou installé au-dessus du public, il doit être OBLIGATOIREMENT mis en sécurité par une élingue adaptée (en diamètre et en longueur) à la charge.

3. Ecran (inclus dans tarif location) :

Un écran / cyclo de 20 m x 7 m est inclus dans le tarif de location de la salle. Sur demande, il peut être remplacé par un rideau de fond de scène en velours noir.
Ces équipements sont fixés sous la poutre située au lointain (fond de scène).

L'installation de matériel (projecteurs…) n'est pas toujours compatible avec la présence de cet écran / cyclo suspendu sous la poutre.

H. Mur mobile :

Aménagement dans le mur mobile d'une porte de liaison avec les zones A et B.
Congrès des Experts comptables Octobre 2011 (DP Architecture).

Le mur mobile de 84 m permet la séparation des zones A et B des zones C et D, dans lesquelles est aménagée la plénière.

Une fois en place, cette séparation permet une isolation totale (visuelle, mais également phonique -50 dB) des 2 volumes délimités de part et d'autre.

Dans le cas où les zones A et B du Palais des Evénements sont également utilisées par le même organisateur, il est possible d'aménager des portes de communication dans le mur mobile.

I. Accès :

1. Accès matériel :

Accès au parterre de la salle :

La plénière est située de plain pied.

L'accès est possible soit par la porte PL soit, par les quais de déchargement. Toutefois, en fonction de l'utilisation faite des zones A et B du palais des Evénements, des restrictions peuvent exister pour les accès livraison et quai A.

2. Car régie vidéo et transmission satellite :

Les véhicules peuvent stationner à proximité de la plénière, des passages de câbles sont possibles entre l'extérieur et les caniveaux techniques.

J. Climatisation, chauffage et développement Durable

Pour le confort de ses utilisateurs, ce bâtiment est équipé d'une installation performante de climatisation/chauffage.

Dans l'objectif de maîtriser la consommation d'énergie :

- Il est obligatoire d'utiliser les sas d'accès pour les entrées et les sorties du public ; à défaut, un sas temporaire doit être construit (nous consulter)
- L'ouverture des portes de livraison (portes PL ou quais) n'est pas autorisée pendant les périodes de fonctionnement des installations de chauffage / climatisation
- La température en chauffage est de 22°C maximum.
- La température en climatisation est de -7° maximum par rapport à la température extérieure (c'est-à-dire une température intérieure de 23°C pour une température extérieure de 30°C)

Comme pour les autres espaces « CONGRES », le tarif de la plénière du Palais des Evénements comprend le chauffage ou la climatisation (selon la saison).

J. Réglementation (extraits) :

En complément des conditions générales de location, rappel de quelques spécificités relatives à l'usage de la plénière du Palais des Evénements :

1. Interdiction de fumer :

Comme dans tous les établissements recevant du public, il est strictement interdit de fumer pendant et hors manifestations.

Si cette interdiction n'est pas respectée, la Direction du Parc Chanot se réserve la possibilité de diffuser une ou plusieurs annonces via la sonorisation de la salle.

2. Décors (article L79 §2 du règlement de sécurité contre l'incendie) :

« Les décors doivent être en matériaux M1 ou classés b-s2, d0 » : les organisateurs doivent être en mesure de présenter un justificatif de ce classement sur demande des équipes du Parc Chanot.

3. Artifices et flammes (article L55 du règlement de sécurité contre l'incendie) :

« Tout programme comprenant l'emploi d'artifices ou de flammes doit faire l'objet d'un examen spécial de la commission de sécurité compétente ; il ne peut être autorisé que si des mesures de sécurité, appropriées aux risques, sont prises. Toutefois lorsqu'il s'agit de bougies, aucune demande particulière n'est à effectuer si le nombre de bougies allumées est inférieur ou égal à 50. Les bougies doivent être éloignées de tout matériau combustible. De plus, un membre du personnel de l'établissement, équipé d'un moyen d'extinction adapté au risque, doit être spécialement désigné pour intervenir rapidement en cas d'incident »

4. Nourriture et boissons :

La consommation de boissons et de nourriture, dans la plénière, est interdite : si de la nourriture ou des boissons sont servies l'organisateur prendra financièrement à sa charge, aux portes de la salle, un service de sécurité ou d'hôtesses chargé de faire respecter cette clause.
Cette clause ne s'applique pas aux boissons servies lors des cocktails offerts APRES l'utilisation de la plénière.

5. Confettis, cotillons et paillettes :

Les effets spéciaux basés sur les confettis, cotillons, etc, … (canons assurant la propulsion de ces matériaux) sont strictement interdits.

En raison de l'impact considérable qu'ils peuvent avoir sur la propreté du lieu (charpente tridimensionnelle, bardages latéraux, caniveaux techniques), ils ne doivent pas être utilisés sous peine de remettre totalement en cause le budget prévu pour le nettoyage.

PARC CHANOT
PALAIS DES CONGRÈS ET DES EXPOSITIONS DE MARSEILLE

PALAIS 1
PALAIS DES EVENEMENTS
1/250 EN A3 le 18/01/2012

Surface utile zone CD: 3136 m²

Palais 1 hauteur :
sous noeuds charpente : 9m
sous écrans de cantonnement : 8m80
sous rails mur mobile 8m30
portes de livraison A/D:4m(L)x4m50(h)